

# LES ASSOCIATIONS DE PÊCHEURS DE TOUTE L'EUROPE SE MOBILISENT POUR DÉFENDRE LEUR SECTEUR

## LE PLAN D'ACTION DE L'UE SUR LES ÉCOSYSTÈMES MARINS AURA DES CONSÉQUENCES SOCIALES DRAMATIQUES

1. L'ETF et ses affiliés qui représentent les pêcheurs se positionnent évidemment en faveur d'une pêche durable sur le plan environnemental. En mer de nombreuses heures par jour et de nombreux jours par an, les différentes générations de pêcheurs – les véritables gardiens de la mer – sont conscientes de la nécessité d'une pêche responsable afin d'assurer l'avenir de leur activité et de garantir la durabilité de leurs revenus.
2. Le 21 février 2023, la Commission européenne a adopté le « Plan d'action de l'UE pour la protection et la restauration des écosystèmes marins en faveur d'une pêche durable et résiliente ». Ce document vise, entre autres, à **élargir les zones marines protégées (ZMP) de 12 à 30 % des eaux de l'UE et à faire progressivement disparaître le chalutage de fond dans toutes les ZMP d'ici à 2030. Le chalutage de fond sera en outre interdit dans toute ZMP nouvellement créée.**
3. Ces dispositions auront d'**énormes conséquences sociales et économiques sur le secteur**, en particulier dans les régions où le chalutage de fond représente une part importante des activités de pêche. Des emplois disparaîtront, et les chalutiers devront se déplacer vers de nouvelles zones de pêche, ce qui impliquera des trajets plus longs et plus nombreux, une consommation de carburant plus élevée, davantage d'heures de travail pour l'équipage, plus de fatigue, des conséquences inévitables sur la sécurité à bord et, par conséquent, un secteur encore moins attrayant pour les jeunes travailleurs. Et ce, dans un contexte où la concurrence pour l'espace marin ne cesse de croître (notamment en raison de l'installation de parcs éoliens en mer et du développement d'autres activités en mer) et où les pêcheries luttent pour conserver les zones où elles opèrent depuis des décennies.
4. L'ETF et ses affiliés le revendiquent depuis de nombreuses années : les raisons de la mauvaise santé de certains stocks halieutiques vont au-delà de la pêche. Les autres activités humaines, malheureusement, comme la pollution, les déchets marins, etc. ont un impact sur nos mers. Le changement climatique et ses effets négatifs sur la biomasse ne sont pas imputables à la pêche. Ces circonstances exigent une approche exosystémique : une approche dans laquelle la pêche n'est pas l'unique secteur qui paie le prix fort de cette situation et qui, au contraire, inclut des mesures visant à gérer et à réduire l'impact néfaste des autres facteurs.

5. Le plan d'action de la Commission cible le chalutage de fond avec l'intention claire de le supprimer. En réalité, les conséquences du chalutage de fond diffèrent selon les types de fonds marins et il convient d'en tenir compte. Plutôt que d'introduire une interdiction – avec des conséquences sociales et économiques critiques –, les efforts devraient plutôt porter sur l'introduction d'innovations en matière de chalutage : contact réduit avec les fonds marins, méthodes plus sélectives et réduction de la consommation de carburant.
6. La politique commune de la pêche repose sur trois piliers : la durabilité environnementale, économique et sociale. Une mesure comme la suppression progressive du chalutage de fond dans 30 % des eaux d'ici à 2030 montre clairement que l'approche de la Commission est biaisée et déséquilibrée : les implications économiques et sociales ne sont pas suffisamment prises en compte.
7. Bien que, de façon générale, la pêche ne représente qu'une petite portion de l'économie, outre sa valeur traditionnelle et culturelle, elle est vitale pour certaines économies côtières locales. En outre, de nombreuses activités satellites dépendent de la pêche, comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.
8. La Commission européenne et les États membres ont le devoir de protéger et de soutenir le secteur de la pêche, lequel offre des emplois, des produits protéiques sains à faible empreinte carbone et contribue à la sécurité alimentaire européenne.
9. La consommation de produits de la pêche dans l'UE dépend en effet déjà à 70 % des importations. En cas de mise en œuvre du projet de la Commission, l'UE sera contrainte d'importer encore davantage. La pêche européenne perdra des emplois ; le secteur, qui lutte déjà pour sa survie, subira une pression accrue, et notre consommation de poisson dépendra encore plus des importations en provenance de pays où les normes de durabilité environnementale et sociale sont discutables et inférieures à celles appliquées dans les eaux de l'Union européenne.

**Pour ces raisons, l'ETF et ses affiliés organiseront, entre le 2 et le 9 mai, une série d'actions au niveau national, afin de s'assurer que les voix des pêcheurs soient entendues par les autorités et les acteurs de notre secteur, et que les citoyens soient pleinement informés des risques encourus.**